

# L'incertitude règne sur les droits de douane

**GUERRE COMMERCIALE** Les négociations entre la Suisse et les Etats-Unis doivent être conclues d'ici au 31 mars sous peine d'un retour à la case départ. A la suite d'une décision de justice, ce scénario paraît écarté et les regards se portent vers juillet

ALINE BASSIN

A l'instar de la levée du taux plancher avec l'euro le 15 janvier 2015, certains jours restent marqués d'une croix blanche dans la mémoire commerciale suisse. La Fête nationale de 2025 en fait partie: c'est ce jour-là que l'industrie d'exportation avait appris que ses marchandises à destination des Etats-Unis allaient être taxées à 39%.

Avant cette échéance, le monde avait assisté, médusé, au «jour de la libération», le 2 avril 2025. Une déclaration de guerre commerciale orchestrée dans la roseraie de la Maison-Blanche. Donald Trump y avait brandi une désormais célèbre tablette mentionnant des droits de douane pour les pays «profitant abusivement des Etats-Unis». La Suisse et son excédent commercial y figuraient en bonne place, se voyant alors menacés de taxes de 31%. Le président améri-

cain avait dû faire marche arrière quelques jours plus tard face à la colère des marchés financiers.

En novembre dernier, la Suisse a réussi à ramener les droits de douane américains à 15% peu après la visite de six patrons d'entreprises suisses dans le Bureau ovale, une autre scène anthologique. La baisse des droits de douane arrachée a été assortie d'une déclaration d'intention prévoyant une batterie de concessions octroyées par la Confédération. Le tout devant être traduit dans un accord à conclure impérativement d'ici au 31 mars, sous peine de se voir infliger un douloureux retour aux *tariffs* de 39%.

Nous y voilà donc. Le couperet doit tomber le mardi 31 mars et, pourtant, la Berne fédérale paraît prudemment optimiste même si les négociations ne seront très probablement pas terminées d'ici cette échéance. Des réunions techniques ont eu lieu en février et



**«On doit absolument avoir un accord avant le mois de juillet au plus tard»**

RAHUL SAHGAL, DIRECTEUR DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE-ETATS-UNIS

enémars, renseigne le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) et, d'autres, selon nos informations, sont prévues en avril.

Mais ce qui a vraiment changé, comme le rappelle Rahul Sahgal, directeur de la Chambre de commerce Suisse-Etats-Unis, c'est l'invalidation, le 20 février dernier, par la justice de la méthode adoptée par Donald Trump et son administration. «Avec la décision de la Cour suprême, la date butoir de fin mars n'est plus vraiment importante, observe l'ancien diplomate. On doit en revanche absolument avoir un accord avant le mois de juillet au plus tard». Mais le plus tôt sera le mieux, insiste-t-il.

Pourquoi juillet? A la suite du verdict de la Cour suprême, Washington a activé un autre article de loi pour introduire des droits de douane mais ne peut appliquer cette mesure au-delà de 150 jours. Ce qui nous mène au 24 juillet. Une enquête sur les griefs invoqués, en

l'occurrence un danger pour la balance des paiements américaine, doit en parallèle être menée. Pour assurer ses arrières, Washington a lancé récemment deux nouvelles enquêtes contre toute une série de pays, dont la Suisse, avec deux autres chefs d'accusation: des surcapacités de production et le recours au travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement. L'Union européenne a reçu un courrier l'informant du lancement des mêmes procédures d'enquête malgré un accord commercial, d'ailleurs validé jeudi 26 mars sous conditions par le Parlement européen.

**La Suisse, «une victime idéale?»**

Cela signifie-t-il qu'il ne faut pas se fier à la parole américaine et renoncer aux négociations en cours, comme certains le demandent? «L'UE a conclu un accord mais il n'est pas encore mis

en œuvre. En Suisse, nous avons tout de suite instauré plusieurs mesures, comme l'abaissement des droits de douane appliqués aux poissons et à certains produits agricoles non-sensibles ou l'octroi de contingents pour certains types de viande», répond Rahul Sahgal qui fait partie de ceux qui souhaitent sécuriser les relations avec les Etats-Unis dans un accord.

Cela suffira-t-il à éviter un nouveau coup de théâtre dans le feuilleton des droits de douane? A Berne, c'est le sentiment qui domine même si plus personne ne jure de rien. Membre de la Commission de politique extérieure du Conseil national, Laurent Wehrli n'est ainsi pas totalement serein. «Dans le contexte actuel, avec la situation en Iran et les problèmes rencontrés, Donald Trump pourrait être tenté de faire un exemple, relève-t-il. Et la Suisse, comme on l'a vu en août, est une victime idéale.» ■

# Die EU geht mit einer Gebühr gegen die Paketflut aus China vor

*Die Schweiz solle nachziehen, fordert der Detailhandelsverband*

DANIEL IMWINKELRIED, BRÜSSEL

Ein Paket, das Ware mit einem Wert von höchstens 150 Euro enthält, muss in der EU nicht verzollt werden. Die Idee dahinter war, die Zollbehörden vom Verwaltungsaufwand zu entlasten. Aber diese Erleichterung hatte ungeahnte Folgen. Immer mehr kleine Pakete überschwemmen die europäischen Märkte. Im vergangenen Jahr waren es 5,8 Milliarden Stück, etwa viermal so viele wie 2022.

Über 90 Prozent der Sendungen kamen aus China, die grossen Lieferanten sind Temu, Shein und Aliexpress. Die Unternehmen und die Konsumenten haben rasch herausgefunden, dass man die Zollabgabe spart, wenn man Lieferungen auf kleine Sendungen aufteilt.

Der traditionelle Detailhandel dagegen war benachteiligt. Er bekommt

seine Ware meist in Containern geliefert, die etwa mit Schuhen gefüllt sind. In diesem Fall wird ein Zoll von bis zu 10 Prozent fällig. Die EU will all diesen Entwicklungen nun einen Riegel schieben. Bereits vor einem Jahr hatte die Kommission vorgeschlagen, die Zollfreigrenze von 150 Euro abzuschaffen. Was das für die Konsumenten bedeuten wird, war damals noch unklar. Am vergangenen Freitag hat die EU-Kommission dazu Angaben gemacht.

## Abgabe von drei Euro

So gilt ab Juli in der EU für Pakete mit einem Warenwert von unter 150 Euro eine Abgabe von 3 Euro. Sie wird so lange in Kraft bleiben, bis die EU eine zentrale IT-Plattform geschaffen hat, über die der Warenverkehr künftig abgewickelt wird. Das soll im Jahr 2028 der Fall sein. Ab dann müssen alle Güter

regulär verzollt werden. Detailhändler sind dann nicht mehr benachteiligt: Auf einem Paar Schuhe lastet eine Einfuhrabgabe gleicher Höhe, unabhängig davon, ob es in einem Paket oder im Container nach Europa gelangt.

Vor einem Jahr hat die EU-Kommission zudem mitgeteilt, dass sie eine Bearbeitungsgebühr einführen wolle, welche Zollbehörden für ihre Arbeit entschädigen soll. Wie hoch sie sein wird, ist noch offen. Die EU-Kommission wird in den kommenden Monaten einen Vorschlag machen, gelten soll die Gebühr ab dem 1. November. Ihre Höhe dürfte zwischen 3 und 5 Euro betragen.

Das Geld soll unter anderem dafür verwendet werden, kleine Pakete besser zu kontrollieren. Vielfach halten sich vor allem chinesische Anbieter nicht an die Sicherheitsvorschriften der EU, so werden in Spielzeug immer wieder zu viele Chemikalien gefunden. Zudem fi-

schen die Zollbehörden aus dem Paketstrom häufig gefälschte Produkte. Die Zollbehörden und die EU führen dazu wiederholt Proben durch. Diese haben etwa ergeben, dass im vergangenen Jahr 66 Prozent der untersuchten Sendungen Sicherheitsstandards der EU verletzt haben.

## Schlupflöcher schliessen

Die Bearbeitungsgebühr soll dazu verwendet werden, den Inhalt der Pakete zu prüfen. Das ist teuer, etwa wenn ein Kosmetikprodukt in einem Labor auf schädliche Inhaltsstoffe untersucht wird. «Wir schliessen die Schlupflöcher, die es globalen Giganten ermöglicht haben, unsere Standards zu umgehen», sagt Andreas Schwab, der binnenmarktpolitische Sprecher der CDU/CSU-Gruppe im EU-Parlament, zu den Vorschlägen der Kommission.

Selbstverständlich wird der Zoll wie bis anhin nur Stichproben vornehmen. Die Kommission hofft, dass die Kontrolleure umso gezielter nach fehlbarer Ware suchen können, über je mehr Daten zu den Sendungen sie mit der Zeit verfügen und je mehr sie Muster erkennen. Bereits jetzt werden etwa vor Weihnachten gezielt Spielzeuge untersucht und vor den Sommerferien Schwimmhilfen.

Der Detailhandelsverband Swiss Retail Federation verlangt, dass sich die Politik der Schweiz die EU zum Vorbild nehme. «Wir fordern eine zeitnahe, idealerweise parallel zur EU umgesetzte Einführung einer entsprechenden Gebühr», sagt Patrick Erny, der Direktor des Verbandes. Wenn die Schweiz nicht nachziehe, drohten Ausweichbewegungen in der Logistik der Online-Handelsplattformen. Die Folge könne sein, dass sich die Schweiz zur Einfuhrdrehscheibe für ganz Europa entwickle.

# Hochbezahlte Jobs in der Pharmaindustrie werden rarer

*Das schwierige Marktumfeld zwingt Medikamentenhersteller in der Schweiz zu Sparmassnahmen*

DOMINIK FELDGES

Für die Schweizer Pharmabranche scheint es eine Art magische Zahl zu sein. «Unsere Industrie unterstützt 50 000 Arbeitsplätze in der Schweiz direkt», sagte Jörg-Michael Rupp, der Präsident des Branchenverbands Interpharma, am Tag der pharmazeutischen Industrie. Im Zürcher Hotel Marriott versammelten sich vergangene Woche knapp 200 Führungskräfte von Medikamentenherstellern. Die Zahl von 50 000 Beschäftigten, die Branchenvertreter bei jedem öffentlichen Auftritt gerne zitieren, ist indes eine – nach oben – gerundete. 2025 arbeiteten laut dem Bundesamt für Statistik 48 600 Personen in der Pharmaindustrie.

Die Beschäftigung stagniert seit 2022 auf diesem Niveau. Zuvor war sie seit der Jahrtausendwende beinahe Jahr für Jahr gestiegen, was die Pharmaindustrie zum Jobmotor der Schweizer Wirtschaft machte. Was die nächsten Jahre angeht, rechnen viele Akteure mit einem spürbaren Rückgang. Es werde wegen der angespannten Marktsituation schwieriger, Arbeitsplatzverluste bei den einen Firmen durch neue Stellen bei anderen Unternehmen zu kompensieren.

In Gesprächen am Rande des Branchentreffens erwähnten verschiedene Anwesende, dass es vor allem für Fachspezialisten in der Verwaltung von Medikamentenherstellern sowie für Kaderangestellte schon heute wenig freie Stellen gebe. Er werde immer wieder von Arbeitssuchenden kontaktiert, die im Zuge einer Reorganisation bei einem Grosskonzern wie Roche oder Novartis überzählig geworden seien, sagt ein Kommunikationsspezialist.

## Druck aus dem Weissen Haus

Viele Betroffene taten sich schwer, auch weil sie nicht selten zu hohe Lohnvorstellungen hätten. Ehemaligen Angestellten der Pharmaindustrie ergehe es, fügt der Brancheninsider hinzu, damit nicht besser als bisherigen Beschäftigten von Grossbanken und Versicherern. Sie müssten feststellen, dass viele der hochbezahlten Stellen, mit denen in der Vergangenheit Spezialisten aus unterschiedlichsten Fachrichtungen angelockt worden seien, nicht mehr existierten.

Während der Pandemie gehörte die Pharmabranche noch zu den Gewinnern. Viele Medikamentenhersteller erhöhten ihren Personaletat in der Erwartung, dass die Gesundheitsbudgets auf lange Sicht steigen würden. Mit dem



Angestellte von Novartis arbeiten im Werk in Stein an Zelltherapien. Ihr Bereich ist von der im November angekündigten Restrukturierung nicht betroffen. NOVARTIS

Ausbruch des Kriegs in der Ukraine begannen sich die Prioritäten vieler Staaten aber zu verschieben. Anstelle von Investitionen in das Gesundheitswesen wurden Rüstungskäufe wichtiger. Zugleich schmälerte die schwache Wirtschaftsentwicklung zusammen mit der deutlich gestiegenen Inflation auch die Kaufkraft von Patienten.

Zusätzlicher Druck baute sich in der Pharmaindustrie mit der Rückkehr von Donald Trump ins Weisse Haus auf. Trump schaffte es, mit der Andro-

hung von Zöllen Medikamentenherstellern milliardenteure Investitionen in neue Fabriken und Forschungslabors in den USA abzurufen. In der Schweizer Pharmabranche ist deswegen die Sorge gross, dass hiesige Expansionsvorhaben auf der Strecke bleiben.

Trump verpflichtete zudem zahlreiche Konzerne, neue Medikamente in Amerika nicht länger zu höheren Preisen als in anderen Industriestaaten auf den Markt zu bringen. Die Branche droht dadurch in ihrem bis anhin mit

Abstand lukrativsten Markt deutlich weniger zu verdienen. Rund zwei Drittel der branchenweiten Gewinne stammen laut Schätzungen aus den Vereinigten Staaten.

## Weltweiter Stellenabbau

Medikamentenhersteller hoffen, dank Preiserhöhungen in Europa und anderen Absatzmärkten die Mindereinnahmen in den USA wenigstens teilweise auszugleichen. Schwieriger für sie dürfte es werden, eine andere grosse Herausforderung zu meistern: Der Pharmaindustrie drohen bis 2030 rekordhohe Umsatzeinbussen wegen der Konkurrenz durch Nachahmerprodukte. Branchenbeobachter beziffern das Umsatzvolumen von Medikamenten, deren Patentschutz in diesem Zeitraum abläuft, auf 300 Milliarden Dollar.

Pharmakonzerne wie Pfizer, Takeda oder Bristol Myers Squibb haben vor diesem Hintergrund bereits begonnen, ihre weltweite Belegschaft zu verkleinern. Insgesamt seien bei den 17 grössten Medikamentenherstellern der Welt 2025 über 22 000 Arbeitsplätze abgebaut worden, rechnet die Branchenplattform Fierce Pharma vor.

Die meisten Sparprogramme wurden letztes oder vorletztes Jahr gestartet, und sie haben auch in der Schweiz Spuren hinterlassen. So hat der amerikanische Konzern Pfizer seit Mitte 2024 an seinen Standorten in Zürich und Zug 170 Stellen gestrichen. Das australische Pharmaunternehmen CSL gab im vergangenen August bekannt, dass bis zu 15 Prozent der Arbeitsplätze weltweit wegfallen würden. Laut gut informierten Quellen führte dies in der Berner Produktionsstätte sowie in den dortigen Forschungslabors zum Abbau von 340 Stellen. Weitere 200 Stellen baute das Biotechnologieunternehmen Idorsia an seinem Sitz in Allschwil ab.

Novartis kündigte im November an, bis Ende nächsten Jahres 550 Stellen im Werk im aargauischen Stein zu streichen. Das Konsultationsverfahren mit den Mitarbeitenden wurde inzwischen abgeschlossen. Novartis schrumpfte indes 2025 bereits in anderen Konzernbereichen in der Schweiz. Die Zahl der hiesigen Beschäftigten sank laut einer Konzernsprecherin gegenüber dem Vorjahr von 10 000 auf 9800.

Im laufenden Jahr fallen beim amerikanischen Konkurrenten Johnson & Johnson 300 Stellen weg. Das Unternehmen stellt die Produktion und die Forschungstätigkeit an seinem Standort in Bern ein. Nicht bekannt ist, wie viele Stellen die konzernweite Restrukturierung

beim ebenfalls amerikanischen Medikamentenhersteller Merck und Co. hierzulande kosten wird. Das Unternehmen, das in Europa unter dem Namen MSD auftritt und in der Schweiz über 1000 Beschäftigte zählt, kündigte letztes Jahr den Abbau von 6000 Stellen weltweit an. «Wir kommentieren das globale Optimierungsprogramm nicht auf Länderebene», erklärt ein Firmensprecher auf Anfrage.

Erst Mitte vergangener Woche gab der grösste japanische Pharmakonzern Takeda bekannt, seine Kosten ein weiteres Mal beschneiden zu wollen. Das jüngste Programm, das jährliche Einspa-

**Der Branche drohen bis 2030 wegen der Konkurrenz durch Nachahmerprodukte rekordhohe Umsatzeinbussen.**

rungen von umgerechnet 1,3 Milliarden Dollar bringen soll, folgt auf ein kleineres vor zwei Jahren. Dieses zog den Abbau von 120 Arbeitsplätzen in der Europazentrale der Firma in Opfikon nach sich. Gegenwärtig sind dort noch 1100 Personen beschäftigt.

Wie viele Arbeitsplätze dieses Mal gestrichen werden sollen, sagt Takeda nicht. Ein Sprecher erklärt lediglich floskelhaft: «Wir sind entschlossen, Mitarbeitende in betroffenen Funktionen auf vielfältige Weise zu unterstützen.»

## Gute Aussichten für Forscher

Pierre Derivaz begleitet als Rechtsanwalt der Arbeitnehmerorganisation Angestellte Schweiz regelmässig Konsultationsverfahren in der Pharmabranche. Er rät Stellensuchenden zur Mobilität. Wer beispielsweise in Zürich die Arbeit verliere und bereit sei, eine neue Stelle in Basel oder sogar im Wallis anzutreten, habe einen Vorteil.

Fachspezialisten in der Produktion oder in der Forschung und Entwicklung böten sich in der Schweiz weiterhin ausreichend Möglichkeiten, meint der Gewerkschaftsvertreter. Schwieriger sei die Lage im Marketing, in der Informatik und in Verwaltungstätigkeiten wie dem Personalwesen und in der Öffentlichkeitsarbeit. «Da beobachten wir einen ziemlich starken Abbau.»

## Das Volk soll noch einmal über die «Heiratsstrafe» abstimmen

Die Mitte will ihre Initiative trotz Annahme der Individualbesteuerung nicht zurückziehen

FABIAN SCHÄFER

So schnell gibt die Mitte nicht auf. Die Partei will ihre Volksinitiative gegen die vielzitierte «Heiratsstrafe» bei der Bundessteuer nicht zurückziehen. Dies hat der Parteipräsident Philipp Matthias Bregy am Samstag an der Delegiertenversammlung in Zug bekanntgegeben. «Das Schweizervolk soll über die Initiative abstimmen dürfen.»

Der Entscheid war mit Spannung erwartet worden. Denn eigentlich hat das Volk im langjährigen Streit um die Besteuerung von Ehepaaren soeben ein Machtwort gesprochen: Mit einer Mehrheit von 54,3 Prozent beschlossen die Stimmberechtigten am 8. März die Einführung der Individualbesteuerung. Die Vorlage sieht vor, dass auch Verheiratete künftig zwei separate Steuerklärungen ausfüllen und als Einzelpersonen Steuern zahlen.

Mit dieser Reform wird die «Heiratsstrafe», die primär Doppelverdiener und Rentner betrifft, zwar ebenfalls eliminiert – aber nicht so, wie es die Mitte-Partei wollte. Ihre Initiative verlangt das genaue Gegenteil der Individualisierung: Die Mitte betrachtet die Ehe nach wie vor als Wirtschaftsgemeinschaft und verlangt deshalb zwingend eine gemeinsame Besteuerung.

Die Mitte hat vehement gegen die Individualbesteuerung gekämpft, letztlich aber relativ klar verloren. Gewonnen hat eine ungewöhnliche Allianz um SP, FDP, Grüne und GLP. In diesem Lager wurde weitherum erwartet, dass die Mitte ihre Initiative nun zurückzieht, um keine zweite Niederlage zu riskieren – und auch, um sich nicht dem Vorwurf der Zwängerei auszusetzen.

### Bei einem Ja wird es knifflig

Daraus wird nun nichts. Zwar obliegt es formell dem Initiativkomitee, über einen allfälligen Rückzug zu entscheiden. Doch nach Bregys klarer Ansage wäre ein solcher Schritt nicht nur erstaunlich, sondern auch peinlich. Somit ist davon auszugehen, dass die Volksabstimmung über die Mitte-Initiative im November 2026 oder im Februar 2027 stattfindet. Wird sie abgelehnt, ist der Fall klar: Der jahrzehntelange Zwist um die «Heiratsstrafe» wäre damit definitiv beigelegt. Der Umsetzung der Individualbesteuerung in den Kantonen, die bis im Jahr 2032 erfolgen soll, stünde nichts mehr im Wege.



Der Mitte-Präsident Philipp Matthias Bregy riskiert ein zweites Kräfteressen mit den Liberalen und Linken.

URS FLÜELER / KEYSTONE

Verzwickelt ist die Situation hingegen, wenn die Initiative angenommen wird. Theoretisch wäre es zwar möglich, die Individualbesteuerung auf Stufe der Kantons- und Gemeindesteuern trotzdem einzuführen, weil die Mitte-Initiative einzig die Bundessteuer erfasst. Praktisch wäre eine solche Option aber nahezu ausgeschlossen. Zum einen wäre es eine administrative Zumutung, zwei unterschiedliche Systeme parallel zu betreiben. Zum anderen verlangt die Verfassung die Harmonisierung der Einkommenssteuer von Bund und Kantonen.

Klar ist, dass die Individualbesteuerung auf Bundesebene nicht in Kraft treten könnte. Technisch wäre es somit naheliegend, die Reform auch auf kantonaler Ebene abzusagen. Ob dies politisch mehrheitsfähig wäre, ist eine andere Frage. Möglich wäre sogar eine weitere Ehrenrunde in dieser an Ehrenrunden reichen Diskussion: Wenn das Parlament das Gesetz über die Indi-

vidualbesteuerung nach Annahme der Mitte-Initiative wieder aufhebt, könnten linke und liberale Kreise dagegen das Referendum ergreifen. Wenn das Volk dann am Gesetz festhält, wird die Sache erst recht heiter.

### Höhere Steuerausfälle

Bundesrat und Parlament hätten nicht viel Zeit, um eine Lösung zu suchen. Die Mitte-Initiative gibt ihnen drei Jahre für die Umsetzung – nach dieser Frist müsste der Bundesrat notfalls auf dem Verordnungsweg das Modell der alternativen Steuerberechnung einführen. Dieses sieht vor, dass der Fiskus für jedes Ehepaar berechnet, wie viel es bei einer individuellen und wie viel bei einer gemeinsamen Veranlagung bezahlen muss. Der tiefere Betrag wird in Rechnung gestellt.

Dieses Modell wäre ausgesprochen «ehfreundlich». Im Gegensatz zur Individualbesteuerung würde der Zivilstand

nach wie vor eine Rolle spielen. Verboten wäre zwar eine Benachteiligung von Ehepaaren gegenüber ledigen Paaren, das Gegenteil aber – der «Heiratsbonus», von dem manche Ehepaare bereits heute profitieren – wäre weiterhin zulässig.

Je nach Umsetzung wären die Steuerausfälle für den Bund mit diesem Modell deutlich grösser als mit der Individualbesteuerung. Kleiner wären hingegen die Erwerbsanreize. Gemäss dem Bund dürfte die Individualbesteuerung dazu führen, dass vor allem verheiratete Frauen ihr Pensum erhöhen, weil dies steuerlich attraktiver wird.

Als Nächstes wird der Ständerat in der Junisession über die Mitte-Initiative diskutieren. Die Mitte selbst möchte einen Gegenvorschlag herausholen, ist damit aber in der Vorberatung abgeblitzt. Wenn sie auch im Ständerat scheitert, steht der Volksabstimmung nichts mehr im Weg. Sobald der Bundesrat den Termin definitiv festgesetzt hat, ist ein Rückzug nicht mehr möglich.

# Les finances publiques genevoises face à la fin d'une ère exceptionnelle

**Le danger de l'après-jackpot fiscal** Comptes cantonaux moins flamboyants, budgets communaux plus tendus: après les recettes extraordinaires de ces dernières années, une période plus difficile s'ouvre pour l'État et les municipalités.

Marc Renfer

C'est la saison des chiffres publics à Genève. Les budgets 2026 des communes viennent d'être consolidés, et le Canton a publié jeudi ses comptes 2025. Prévisions d'un côté, résultats de l'autre, ils racontent tous une même fin d'une ère exceptionnelle, avec des recettes qui se normalisent, des charges qui montent et des marges qui se resserrent.

Dans leur prévision 2026, les 45 municipalités du canton prévoient collectivement un déficit record de 86,4 millions de francs. À cela s'ajoute un second indicateur préoccupant: elles ne prévoient de financer que 20% de leurs investissements par leurs propres ressources, là aussi un taux inédit.

Ce constat doit être manié avec prudence. Les budgets ne sont pas les comptes et peuvent traduire une prudence politique. Le Service des affaires communales (Safco) rappelle d'ailleurs que «la rupture s'observe plutôt depuis 2020». Les années récentes avaient été portées par des revenus fiscaux exceptionnels, aujourd'hui en net reflux.

## Risques d'endettement

Pour le professeur Nils Soguel, spécialiste des finances publiques à l'Institut de hautes études en administration publique (ID-HEAP), le signal de 2026 n'en reste pas moins sérieux. Si un degré d'autofinancement de 20% se confirme, «cela signifie qu'une collectivité doit recourir à l'endettement pour financer les 80% restants». David Maradan, chargé de cours à la Haute École de gestion de Genève, indique pour sa part que si le 100% doit être visé, des valeurs situées entre 70 et 80% sont généralement considérées comme acceptables, car en période de faible conjoncture, maintenir un degré d'autofinancement élevé peut engendrer un risque de sous-investissement.

Les communes ne perçoivent pas directement leurs impôts: le Canton les collecte puis les redistribue. En revanche, chaque Commune décide de ses «centimes additionnels», autrement dit de la part d'impôt communal qu'elle ajoute à l'impôt cantonal de base. Si votre impôt cantonal est de 1000 francs et que votre Commune prélève 45 centimes, elle touchera 450 francs. La moyenne genevoise tourne autour de 41 centimes.

Les recettes fiscales reposent sur deux types de contribuables. Celles liées aux personnes physiques – les habitants – sont relativement prévisibles, tandis que les recettes venant des personnes morales – les entreprises – sont beaucoup plus volatiles. «On est toujours dans une estimation», décrit Mario Rodriguez, conseiller administratif chargé des Finances de Plan-les-Quates, Commune dont les impôts des entreprises représentent plus de la moitié des revenus fiscaux. «La grande majorité d'entre elles n'ont pas rendu leur déclaration au moment des boucléments de comptes.»

Deux autres mécanismes compliquent encore la lecture. D'abord la péréquation intercommunale, qui redistribue une partie des ressources des communes les plus riches vers les plus mo-



Jeudi, la magistrate chargée du Département des finances, Nathalie Fontanet (au milieu), et le Conseil d'État ont présenté les comptes 2025 du Canton, qui restent à l'équilibre, mais l'avenir est rempli d'incertitudes. Laurent Guiraud

destes. Son calcul repose en partie sur des données anciennes. Avec le décalage, une bonne année fiscale peut donc se transformer, plus tard, en facture. Ensuite, le cadre légal n'est pas le même pour tout le monde. Le Canton peut présenter un budget déficitaire dans certaines limites. Les communes, elles, sont soumises à des règles plus strictes.

## La manne du trading

Le jackpot fiscal de ces dernières années trouve en grande partie son origine dans les instabilités géopolitiques. Les grands

groupes de négoce de matières premières installés dans le canton – Trafigura en tête – ont enregistré des résultats record dans le sillage de la reprise post-Covid puis des chocs provoqués par la guerre en Ukraine. Leurs bénéfices, mais aussi les dividendes versés à leurs employés-actionnaires, ont alimenté les recettes fiscales de manière exceptionnelle.

Par nature, cette manne reste imprévisible. L'excédent cantonal 2025, publié jeudi, s'établit à 50 millions de francs, contre 541 millions en 2024 et 1,4 milliard deux ans plus tôt. Le retournement a été aussi rapide que la montée avait été spectaculaire.

Les tensions actuelles au Moyen-Orient et leurs effets sur les prix de l'énergie pourraient à nouveau soutenir les finances genevoises, dans une mécanique où les chocs du monde se traduisent en recettes locales.

## Allègements fiscaux

Le Canton ne se fait pas d'illusions. La conseillère d'État Nathalie Fontanet, à la tête du Département des finances, a reconnu la fragilité d'un système dépendant d'un petit nombre de gros contribuables. Pourtant, ces années fastes ont aussi servi de tremplin politique pour lancer des baisses d'impôt. Le 24 novembre 2024, le peuple a largement accepté un allègement sur le revenu

des personnes physiques. Pour les communes, cette baisse s'ajoute à celle apportée par la réforme de 2020 sur l'imposition des entreprises (RFFA).

Si la situation exceptionnelle était temporaire, la dernière baisse fiscale, elle, va s'inscrire dans la durée. Selon Martin Staub, conseiller administratif de Vernier, s'exprimant en tant que président de l'Association des communes genevoises (ACG), le retournement était prévisible: «On savait que c'étaient des années extraordinaires. On avait demandé que la baisse d'impôts ne nous soit pas appliquée.» Cette requête, formulée par un amendement, a été écartée: le Conseil d'État a fait valoir des raisons techniques, créer deux barèmes distincts étant sans précédent en Suisse.

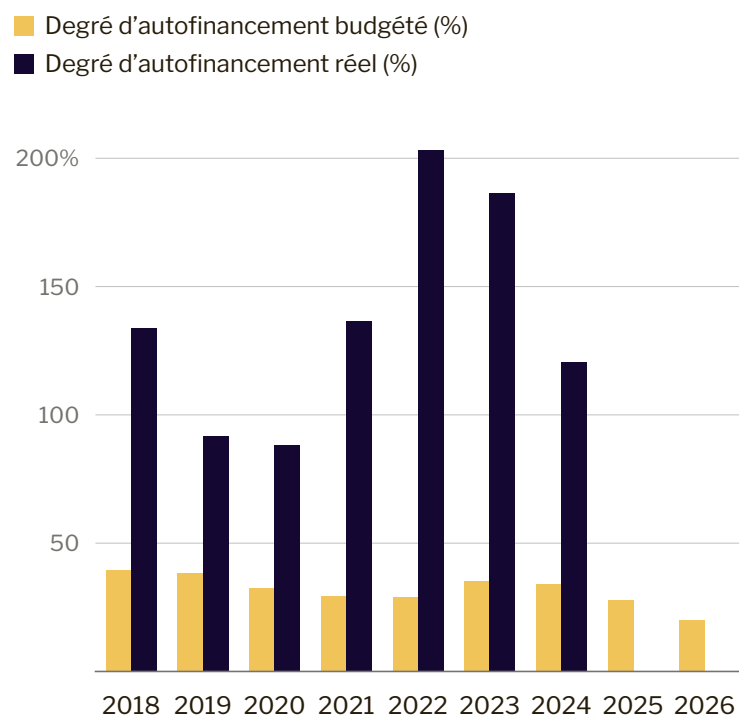
## Le redouté «effet de ciseau»

L'année 2026 cumule par ailleurs plusieurs facteurs qui se renforcent mutuellement, ce que les économistes appellent un «effet de ciseau».

La première lame est l'érosion des recettes. «Une baisse de la fiscalité cantonale se traduit arithmétiquement en une baisse des recettes fiscales communales, si les communes n'augmentent pas leurs centimes additionnels pour compenser la perte», résume Nils Soguel. André Tinguely, conseiller admi-

## Les communes face à un retournement?

Les résultats fiscaux exceptionnels des dernières années ont permis un degré d'autofinancement bien supérieur à ce qui était budgété. Les projections pour 2025 et 2026 suggèrent en revanche un possible retournement.



Les comptes 2025-2026 ne sont pas encore disponibles. En % des investissements nets  
Source: SAFCO, budgets et comptes communaux agrégés 2018-2026

plus stable, qu'elle contribue à la péréquation ou qu'elle en bénéficie.

Dans les communes qui accueillent des nouveaux quartiers, la tension tient aussi au calendrier des investissements: écoles, voirie ou autres équipements doivent être financés avant que les habitants n'apportent leurs impôts. Ces développements sont cadrés à l'échelle cantonale, en concertation avec les communes, mais une part importante des charges de fonctionnement finit par retomber sur ces dernières.

Le vote du 8 mars à Confignon l'a illustré. La population a refusé le projet des Cherpines, en partie par crainte du poids financier que le nouveau quartier ferait peser sur la commune.

## Des effets variables

La volatilité peut aussi frapper les communes en apparence les mieux loties. Les communes résidentielles aisées dépendent parfois d'un petit nombre de gros contribuables; un seul départ peut suffire à déstabiliser un budget. «Dix pour cent d'entre eux font la moitié du budget», résume Laurence Miserez, conseillère administrative de Vandœuvres.

À Corsier, les revenus de fonctionnement sont passés de 32,6 millions à 13,4 millions en un an, en raison du départ d'un contribuable important. Pour les communes aisées contributrices à la péréquation, s'ajoute l'effet retard. À Vandœuvres, Laurence Miserez anticipe que sa contribution bondira de 3 à 11,5 millions en 2027, conséquence directe du décalage avec les très bonnes années récentes.

Pour les petites communes rurales, la marge était déjà étroite. À Avully, le maire Vincent Mottet rappelle que plus de la moitié des revenus de la Commune provient de la solidarité intercommunale. «Je suis très reconnaissant envers les communes contributrices», dit-il. Mais il alerte: si les revenus reculent peu à peu alors que les charges augmentent, «à la fin, il n'y aura plus de marge de manœuvre». À ses yeux, «l'échec communal perd de son sens dès lors qu'on ne peut plus offrir quelque chose de spécifique ou d'adapté à sa population. J'y vois une forme de perte d'autonomie communale.»

## «Au mauvais moment»

Alfonso Gomez, conseiller administratif chargé des Finances à la Ville de Genève, résume la tension: «Le retournement arrive au mauvais moment, car on a diminué les recettes des communes. Avec le Canton qui veut transférer des charges, cela nous inquiète.» Il ajoute: «J'avais dit au Canton: «Profitez de ces excédents exceptionnels pour diminuer la dette.» On n'a pas été entendus.»

Un point d'accord existe néanmoins. Le Conseil d'État a déposé un projet de loi sur l'administration des communes destiné à leur permettre de constituer une réserve conjoncturelle, afin de lisser les cycles fiscaux. Une demande ancienne des communes, qui n'a pas encore été votée. «Laissez-nous faire des réserves conjoncturelles», résume Laurence Miserez.

Sur fond de tensions financières, le Canton propose une réforme qui cristallise les inquiétudes des communes: leur participation au financement de la péréquation financière intercantonale (RPT). Un mécanisme de solidarité nationale dont la logique ressemble, à grande échelle, à celle des redistributions entre communes.

La facture genevoise 2026 atteint 543 millions, faisant de



S'il amène son lot de difficultés économiques, le désordre au Proche et Moyen-Orient consécutif au conflit armé entre l'Iran, les États-Unis et Israël pourrait aussi embellir les finances publiques genevoises. AFP

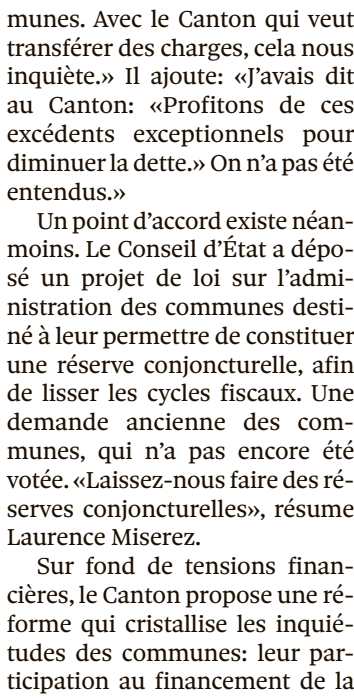
placé la taxe professionnelle communale a rapporté 51 millions de plus aux finances municipales en 2024 qu'en 2023.

Le Canton s'appuie sur des faits: la fortune agrégée des communes atteint désormais 4,4 milliards de francs et leurs comptes dépassent souvent les budgets. Les élus municipaux avec qui nous avons échangé ne contestent pas la dette patrimoniale mais appellent qu'elle est largement immobilisée dans des écoles, des routes ou des bâtiments publics. Autrement dit, qu'elle ne peut pas être utilisée librement pour financer les charges courantes.

Vincent Mottet réfute la lecture cantonale: «Quand on dit que les communes sont riches, dites-moi ce qu'elles font de faux alors que la loi, notamment en matière d'équilibre budgétaire.»

## Le yoyo des finances cantonales

Après plusieurs années où les comptes ont été bien meilleurs que les budgets, le canton de Genève revient vers des résultats beaucoup moins spectaculaires.



En millions de francs. Pour le budget 2026, il s'agit du 1er projet (rejeté). En 2022, le budget n'a pas été voté (douzièmes provisoires). Comptes 2023 et 2024: résultats avant affectation  
Graphique: mre;Source: État de Genève

Genève le premier contributeur national devant Zurich et Zoug. La trajectoire estimée par le DF est de 700 millions en 2027, puis 800 millions en 2028.

Cette hausse n'est pas une décision politique locale: elle est calculée par la Confédération sur la base de l'assiette fiscale agrégée des années 2020, 2021 et 2022, avec un effet de décalage. Le projet de budget cantonal 2026, rejeté, inscrivait une participation des communes à hauteur de 108,6 millions. Le Grand Conseil a gelé cette piste dans l'immédiat, mais la question devrait revenir sur la table.

S'y ajoutent des discussions sur d'éventuels transferts de compétences et de charges: police municipale, parascolaire, horaires

continus dans les écoles. Martin Staub parle d'une «triple peine» pour les communes: baisse des recettes, fin des revenus exceptionnels et nouvelles charges.

L'Élu reconnaît la situation difficile du Conseil d'État, à qui l'ACG a soumis une proposition de feuille de route. Mais sa ligne rouge est claire: on ne peut plus simplement répéter que «les communes ont de l'argent». Il demande à l'Exécutif de discuter ensemble des charges et des ressources: «On ne peut pas discuter que d'un côté du bilan.» Vincent Mottet abonde dans le même sens: «Ce qu'il faut éviter, c'est d'utiliser les communes comme variable d'ajustement du budget cantonal, surtout sans transfert de compétences.»

Le Conseil d'État, qui a été renvoyé à ses travaux avec le rejet de son premier budget, n'est pas en position de force. Alors qu'au niveau cantonal un plan d'économies est ouvertement attendu pour faire face au retournement, certaines communes ont déjà commencé à réfléchir à des arbitrages concrets.

Des crèches pourraient n'ouvrir qu'en deux phases plutôt qu'en une. Des rénovations seront repoussées. «Ce n'est pas de la politique-fiction», avertit Martin Staub, qui résume: «À court terme, on ralentit, on agit sur le fonctionnement, on aplatit. À plus long terme, si la situation ne s'améliore pas, il y a un risque d'augmentation d'impôts ou de coupes plus franches.»

En Ville de Genève, Alfonso Gomez rappelle que la dette est passée d'environ 1,58 à 1,95 milliard en trois ans. Si selon lui la situation reste tenable, il avertit que, si elle devait continuer à grimper, «il faudra se poser un certain nombre de questions sur le rythme de nos investissements, surtout si les taux d'intérêt remontent.»

## Hausses d'impôts en vue?

Les premières augmentations des impôts communaux sont déjà là. La Commune de Plan-les-Quates a relevé ses centimes de 35 à 37, après une décennie de baisses successives. À Satigny, André Tinguely n'exclut plus une hausse similaire: «Même pour moi, qui suis de droite, je ne vois pas d'autre solution. Avec le risque, ensuite, que le peuple, qui a le dernier mot, dise non.» Une part de la baisse d'impôt votée en 2024 pourrait ainsi revenir par la fenêtre communale.

À cela s'ajoutent des incertitudes mondiales que le Canton lui-même cite dans son budget 2026. «Il n'y a pas si longtemps, le monde était plus lisible», résume Mario Rodriguez. Aujourd'hui, on subit des effets de situations plus larges, avec des outils qui ne répondent plus aux conséquences de ces événements.»

Pour Nils Soguel, une collectivité qui peine à équilibrer ses comptes finit souvent par réduire son effort d'investissement, avec à la clé un risque de retard d'équipement. Et si les communes «qui sont le moteur de la croissance cantonale» se retrouvaient à leur tour durablement coincées, ajoute-t-il, «le risque deviendrait systémique.»

## Deuxième projet de budget

David Maradan refuse d'attribuer la situation à la seule conjoncture: «Au vu des chiffres, il y a sûrement une dégradation d'ordre structurel. Le risque, c'est de se dire qu'on attend sans réfléchir à la suite.» Martin Staub prévient d'ailleurs que l'année «2026 n'est pas forcément la pire. C'est dans un horizon de quatre ou cinq ans que l'on s'inquiète particulièrement.»

Lundi, le Conseil d'État présentera son deuxième projet de budget 2026. Les communes l'attendent avec leurs propres chiffres en tête. Et une question très concrète, résumée par plusieurs élus locaux: quelles économies seront présentées et à quel point les communes seront-elles concernées?

# Une double majorité qui peut tout faire basculer

**BILATÉRALES III** Vendredi, lors d'une audition exceptionnellement publique, des experts ont été entendus par une commission du Conseil des Etats au sujet du type de référendum pour les accords avec l'UE. C'est que l'enjeu est énorme

YAN PAUCHARD, BERNE

Simple ou double majorité pour les bilatérales III? C'est la question qui va enflammer les Chambres fédérales ces prochains mois, cristallisant les tensions entre pro et anti-européens. De la forme du référendum dépendront en effet les chances devant le peuple du paquet d'accords avec l'Union européenne (UE). Pour beaucoup, le soumettre à la majorité des cantons signifierait probablement son échec. Au vu de l'enjeu, la Commission des institutions politiques (CIP) du Conseil des Etats a organisé ce vendredi une audition publique de plusieurs experts issus des domaines du droit constitutionnel, de l'histoire ou des sciences politiques. Un événement rare à Berne où la confidentialité des débats de commission est la règle.

## Spécialistes divisés

Au final: plus de trois heures d'audition que le public pouvait suivre sur la chaîne YouTube du parlement, et des experts divisés. Spécialiste du droit européen et ancienne rectrice de l'Université de Fribourg, Astrid Epiney a relevé que les conditions n'étaient pas réunies pour un vote à la double majorité. La Constitution ne le prévoit que pour les traités qui impliquent une adhésion à une organisation supranationale. Cette évaluation n'est pas partagée par son confrère de l'Université de Zurich, le professeur de droit Andreas Glaser, favorable à la double majorité. Compte tenu des implications, liées notamment à la reprise dynamique du droit de l'UE, le paquet d'accords a, à ses yeux, une portée quasi constitutionnelle. Durant les échanges, il a également été ques-

tion d'équilibre entre les cantons. Professeur de politique suisse à l'Université de Berne, Adrian Vatter est, quant à lui, revenu sur les conséquences du choix de la double majorité. Pour lui, ce système remplit une fonction historique de protection des petits cantons ruraux, mais engendre une tension avec le principe démocratique d'«égalité des voix». Dans le cadre des bilatérales III, cela aurait également comme effet, toujours selon Adrian Vatter, de concentrer la campagne sur quelques «cantons charnières» (Saint-Gall, Lucerne, Soleure, Argovie et Grisons), pouvant basculer d'un côté ou de l'autre.

**«Au final le choix sera dicté par des considérations politiques»**

PASCAL BROULIS,  
CONSEILLER AUX ÉTATS (PLR/VD)

A la sortie de l'audition, le socialiste Pierre-Yves Maillard, l'un des deux sénateurs romands de la commission, estime que les discussions ont été «intéressantes». Mais pas de quoi changer d'avis. «Je n'ai pas entendu d'argument susceptible de me convaincre de modifier la pratique qui veut que ce genre de traités internationaux soient soumis à la majorité simple», conclut le Vaudois. Son collègue Pascal Broulis souligne la prudence des différents intervenants. «On sent que la question est ultrasensible, observe le PLR. Aujourd'hui, nous avons entendu des experts avec des arguments juridiques, mais au final le choix sera dicté par des considérations politiques.»

La recommandation quant au type de référendum sera prise ultérieurement. La CIP du Conseil des Etats reprendra ses délibérations le 5 mai prochain, cette fois à huis clos. Le vote promet d'être serré. ■

# PS et PLR s'allient pour une TVA moins bureaucratique

**Problème de numérisation** Depuis 2025, les entreprises doivent déclarer cette taxe en ligne. Ces dernières dénoncent toutefois un processus non abouti. Le parlement s'en empare.

Florent Quiquerez

La lutte contre la bureaucratie a un nouveau visage: la numérisation de la TVA. En théorie, il s'agit d'un progrès mis en place par l'Administration fédérale des contributions (AFC). Mais qui, en pratique, ne l'est pas vraiment. Voyez plutôt.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les entreprises doivent déclarer la TVA en ligne. Un changement important qui figure en une du site de l'AFC. Le problème est que cette promesse de numérisation n'est pas tenue. Les entreprises doivent en effet réaliser leur propre décompte qu'elles doivent ensuite réinscrire chiffre par chiffre dans le logiciel de l'AFC. Et tout cela «engendre une bureaucratie inutile et une perte de temps».

Celui qui s'en offusque n'est pas un représentant du patronat, mais un conseiller national proche des syndicats: Benoît Gaillard (PS/VD). Soutenu par deux PLR – Olivier Feller (VD) et Simon Michel (SO), patron d'une grande entreprise –, il vient de déposer une motion pour pousser le Conseil fédéral à améliorer la pratique.

«L'AFC parle d'un processus entièrement numérisé. Mais ce n'est pas le point de vue de ses utilisateurs», développe Benoît Gaillard. Les entreprises doivent ressaisir des données depuis leur logiciel comptable vers ce portail en ligne. «Ce qui prend du temps et peut créer des erreurs.»

## Un problème connu

Or, cette saisie manuelle compliquée pourrait être remplacée par un simple bouton, estime Benoît Gaillard, qui évoque la norme eCH 0217, qui permet une communication M2M. En gros, la possibilité pour deux ordinateurs de communiquer entre eux. Swissdec (association qui regroupe les assureurs privés, la Conférence suisse des impôts, la Suva ou encore l'AVS et l'AI) serait d'ailleurs à même de fournir cette solution.

Contactée, Swissdec plaide pour cette e-TVA. «Elle est conforme aux principes de la loi sur l'allègement des entreprises, réduit de manière mesurable les



Les décomptes de la TVA doivent être reportés chiffre par chiffre dans le logiciel. Benoît Gaillard (PS/VD) et Olivier Feller (PLR/VD) dénoncent une pratique qui prend du temps et qui peut engendrer des erreurs.

**«C'est un exemple concret de ces lourdeurs administratives qui, mises bout à bout, compliquent la vie des entreprises.»**

**Philippe Miauton**  
Directeur de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

coûts administratifs et exploite de manière optimale les standards existants.»

Ce problème est connu de l'USAM, qui appuie cette motion. «Nous soutenons toutes les solutions qui permettent de faire baisser la charge administrative», réagit Mikael Huber, responsable du dossier à l'USAM. Pour lui, ce sont les petites structures qui en souffrent le plus. «Dans les grandes entreprises, on peut déléguer cette tâche.

Mais dans une PME, c'est souvent le patron qui s'en charge. Et le temps qu'il y passe, il ne le consacre pas à son vrai métier.»

«Ce n'est pas forcément le problème numéro un de nos membres, mais c'est un exemple concret de ces lourdeurs administratives qui, mises bout à bout, créent de la bureaucratie et compliquent la vie des entreprises», réagit pour sa part Philippe Miauton, directeur de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie.

## Dix millions d'économies?

Si la motion a ses chances, c'est que la bureaucratie est un thème qui fâche à Berne. En novembre, une étude arrivait à la conclusion que la Suisse pourrait économiser 30 milliards par an si les processus administratifs étaient modernisés et davantage numérisés.

Reste que l'instauration d'une véritable e-TVA ne permettrait d'en réduire qu'une part minime. Pour les 100'000 plus grandes entreprises, Swissdec parle d'une

réduction des coûts administratifs de 4,95 millions par an. «C'est une petite parcelle de surcharge administrative, admet Olivier Feller. Mais s'il est possible de la supprimer, il faut le faire.»

Sachant qu'il y a 620'000 entreprises en Suisse, Benoît Gaillard estime qu'on peut au moins tabler sur 10 millions d'économies. «Plus que le montant, c'est le symbole qui est important, précise-t-il. Comme Karin Keller-Sutter veut économiser partout, je trouverais positif que son département montre l'exemple.»

Interpellée, l'AFC dit avoir connaissance des critiques. Elle précise que s'il n'y a pas à ce jour de transmission automatique de données de machine à machine (M2M), comme celle demandée par le motionnaire, «il existe actuellement une fonction de téléchargement XML selon le standard e-CH0217 qui permet l'importation de données comptables par un utilisateur». La motion étant examinée par le Conseil fédéral, l'AFC ne se prononce pas davantage.

# Nordmann élu au bout du suspense

**SCRUTIN** Elu au Conseil d'Etat vaudois avec 50,95%, le socialiste s'est imposé de justesse hier face à Jean-François Thuillard. La gauche conserve son siège, mais l'UDC signe une percée qui annonce une bataille très ouverte en vue de 2027

RAPHAËL JOTTERAND

C'est un PS «soulagé» qui est grimpé victorieux au château Saint-Maire hier vers 14h. Roger Nordmann a été élu au Conseil d'Etat vaudois avec 50,95% des suffrages. Le socialiste aura tremblé jusqu'au bout face à son concurrent Jean-François Thuillard (47,52%), qui a globalement dominé le match dans les campagnes avant de céder honorablement dans les villes à la fin du dépouillement. Le siège laissé libre par Rebecca Ruiz reste donc entre les mains de la gauche, ce qui permet de maintenir le rapport de force actuel (quatre-trois en faveur de la droite) à moins d'un an des élections cantonales de 2027.

**«Si on nous avait dit il y a 2 mois que la gauche allait trembler jusqu'à l'annonce des résultats de la capitale, personne n'y aurait cru»**

SYLVAIN FREYMOND, CONSEILLER NATIONAL (UDC/VD)

«Merci mille fois! Je me réjouis beaucoup de l'exercice, même si on m'a dit que ce n'était pas toujours facile, a scandé le vainqueur du jour à son arrivée au stamm socialiste, se tournant vers

Nuria Gorrite. Je suis conscient de la difficulté et je ferai au mieux pour servir notre canton.» Resté humble durant toute cette campagne, Roger Nordmann reconnaît que son élection s'est jouée à un fil: «Il m'aura fallu le soutien des électeurs de la gauche radicale et des Vert'libéraux.»

En effet, la mobilisation lausannoise a été décisive pour inverser la tendance en début d'après-midi. Alors mené jusqu'aux deux tiers du dépouillement, Roger Nordmann a repris la tête dans le sprint final pour ne plus jamais la lâcher. Au final, il devance son rival de 6538 voix. Relevons quand même que 3,5% des votants se sont abstenus.

## Une défaite mortifiante

Pour l'UDC, la défaite laisse un goût d'inachevé. Jamais elle n'avait été aussi proche de retrouver le Conseil d'Etat depuis le décès de Jean-Claude Mermoud en 2011. L'avance prise par son candidat dans la matinée a fait vibrer tous les sympathisants réunis au restaurant Le Vaudois, à la Riponne, pendant une bonne heure. A l'annonce des villes, Sylvain Freymond était sonné mais pas abattu: «C'est historique. Si on nous avait dit il y a 2 mois que la gauche allait trembler jusqu'à l'annonce des résultats de la capitale, personne n'y aurait cru.» Pour le chef de groupe au Grand Conseil, Cédric Weissert, le constat est limpide: «Le report des voix de l'extrême gauche a fait la différence hier.» Pour rappel, Agathe Raboud Sidorenko (EàG) s'est retirée à l'issue du premier tour, après un score encourageant de 7,79%.

Le nouveau conseiller d'Etat Roger Nordmann (2e en partant de la droite) découvre la salle du Conseil d'Etat au château Saint-Maire. (LAUSANNE, 29 MARS 2026/DAVID WAGNIÈRES/LE TEMPS)

Applaudi par ses adversaires à son arrivée au Château, Jean-François Thuillard s'est montré bon perdant, félicitant Roger Nordmann et lui promettant même un dîner en tête-à-tête. Avec cette complémentaire, l'agriculteur et syndic de Froideville s'est forgé une solide réputation dans le canton, ce qui le place logiquement en favori pour représenter l'UDC en 2027. Son score serré, ses 100 000 voix obtenues au premier tour et sa bonho-

mie font de lui un sérieux candidat pour rejoindre l'exécutif: «Ce que je peux vous dire, c'est que Thuillard sera là d'une manière ou d'une autre pour aider l'Alliance vaudoise en 2027», glisse le principal concerné.

## Une élection riche d'enseignements

Désormais, Roger Nordmann a un délai de quarante-cinq jours pour intégrer le gouvernement et réaliser la passation avec Rebecca

Ruiz. Reste à savoir si le Lausannois remplacera sa camarade à la tête de la santé et de l'action sociale: «Je ne revendique rien et je n'ai aucune information par rapport aux volontés respectives de mes futurs collègues. Ce que je peux affirmer, c'est que je serai très honoré d'hériter du DSAS. C'est un département passionnant et je m'y suis préparé.»

Selon nos informations, ces discussions interviendront après les vacances de Pâques, norma-

lement le mercredi 29 avril. Il se murmure qu'une division en deux de la santé et de l'action sociale pourrait se préciser. Spécialiste des questions de santé, Isabelle Moret (PLR) pourrait se profiler pour reprendre un domaine qu'elle affectionne. Questionnée à ce sujet, la ministre ne se prononce pas.

A moins d'un an des élections cantonales, la majorité actuelle de droite n'a pas subi un vote sanction de la population à cause





des difficultés qu'elle rencontre depuis un an: affaire Dittli, bouclier fiscal, manifestation de la fonction publique, etc.

### Un premier candidat pour 2027

Au bord de l'agonie en début d'année, le mariage à trois du centre droit semble retrouver une seconde jeunesse au meilleur moment. Kevin Grangier, président de l'Alliance vaudoise, en est conscient et constate que

«cette formule a marché». Selon lui, si la droite veut rester majoritaire en 2027, un seul chemin s'offre à elle: «Il faut rester unis. Nous tirons les mêmes enseignements qu'en 2022.» L'ancien président de l'UDC Vaud se permet même un appel du pied aux Vert'libéraux: «Où ils nous ont rejoints comme à Morges ou Yverdon, ils profitent d'un siège à l'exécutif communal. Il y a des stratégies à développer avec eux, j'en suis convaincu.» ■

# Élu procureur général, Olivier Jornot évite de justesse un second tour

**Scrutin** Plus de 5000 votes blancs ont failli coûter au sortant la majorité absolue. Le magistrat PLR dirigera la justice jusqu'en 2032.

Luca Di Stefano

Entre les premières estimations de 12 h 45 et le résultat définitif, il a fallu attendre plus de deux heures. Deux heures d'incertitude et de tension. Olivier Jornot, procureur général depuis 2012, candidat à un troisième mandat, allait-il garder son siège? Finalement, c'est à 15 h que le verdict final est tombé. Avec 50,33% des voix, le procureur général PLR est réélu. Pierre Bayenet obtient 43,76% des suffrages et échoue une deuxième fois, après sa première tentative de 2014. La différence entre les deux hommes? Quelque 5825 voix avec, au milieu, 5237 votes blancs qui ont bien failli engager un second tour.

Ce suspense entre les résultats anticipés et définitifs s'explique précisément par la part importante de votes blancs. Dimanche, 5,9% des votants ont fait le choix de ne cocher aucun nom. C'était la condition *sine qua non* de cette élection à la majorité absolue: pour obtenir le poste, l'un des deux postulants devait ravir plus de 50% des voix. Les votes blancs pouvaient donc venir jouer les trouble-fêtes.

**Pour 293 voix**

Or, à l'annonce des premiers chiffres basés sur le vote par correspondance, la majorité absolue du sortant n'était pas garantie malgré un écart marqué de 6400 voix avec son challenger, Pierre Bayenet. Qu'est-ce qui aurait pu faire basculer l'issue de l'élection? Une part importante de votes blancs à l'urne ou un sprint final en faveur du candidat de gauche. D'autant que les observateurs de la vie politique savent que les électeurs qui se déplacent le dimanche ne favorisent pas la droite.

Ces scénarios hypothétiques ne se sont pas produits. Au terme d'un dimanche électoral marqué par une faible participation (31,07%), Olivier Jornot a donc acquis la majorité absolue de justesse: 293 voix lui ont permis de se situer au-dessus de la barre des 50%. Les votes à l'urne? Ils ont bien tiré vers le bas de quelques dixièmes le pourcentage du vainqueur du jour, sans toutefois le faire plonger sous le seuil fatidique.

Élu pour un troisième mandat, l'homme qui dirigera la justice jusqu'en 2032 a donc attendu 15 h 15 pour se présenter à l'Hôtel-de-Ville, lieu traditionnel de rassemblements électoraux. Il y était attendu deux heures plus tôt, mais face à un scénario incertain, le procureur général a préféré se montrer lorsque les résultats définitifs étaient validés par la Chancellerie.

**Duel entre collègues**

Après les remerciements de circonstances aux électeurs et aux soutiens, il se dit «extrêmement heureux». Même face à une élection dans un mouchoir de poche? Ironisant sur



**«Pour ma part, vous ne me ferez pas dire que je suis déçu. Je redeviens procureur général et les défis sont considérables.»**

**Olivier Jornot**  
Procureur général élu pour un 3<sup>e</sup> mandat

un score «moins net» qu'en Corée du Nord, le procureur général «laissera les observateurs du monde politique gloser sur le résultat. Pour ma part, vous ne me ferez pas dire que je suis déçu. Je redeviens procureur général et les défis sont considérables.» Changer de politique? «Cela fait quatorze ans que je m'adapte, que je tiens compte des critiques.» Mais celui qui a le grade de colonel à l'armée n'entend pas pour autant mener «une politique qui a échoué dans les urnes».

À quelques centaines de mètres de là, Pierre Bayenet a attendu de connaître son score avec son association de soutien. À l'heure du verdict, il se dit «évidemment déçu» mais heureux d'avoir «soulevé le débat». Et note que «presque 50% des votants ont désavoué la politique sécuritaire d'Olivier Jornot». A-t-il manqué de soutiens à gauche? Au-delà? Pourquoi tant de votes blancs? «Je peine à le dire. La question de la sécurité n'attire peut-être pas tous les militants de gauche. Certains se sont peut-être exprimés en faveur d'un changement sans pour autant me soutenir.»

Lui-même admet que les révélations dans la presse au sujet d'une plus-value immobilière qu'il a réalisée à la suite du rachat de l'appartement d'un ex-client (il était alors avocat) ont

pu lui causer du tort. Enfin, entend-il rester à son poste dans ce Ministère public au sein duquel il marque son désaccord avec les directives du patron? «Cela fait partie du jeu, je le savais en devenant procureur. Au-delà des désaccords, ça reste un métier que j'aime.»

**Soutiens partisans décisifs?**

Vu de l'extérieur, comment lire ce scrutin? D'abord, les votes blancs disent la volonté d'une part de la population de participer en même temps que son scepticisme quant au choix proposé. À n'en pas douter, les personnalités clivantes des deux candidats y ont contribué. D'autant qu'en marge des questions sur le fonctionnement de la justice et des thèmes d'actualité (emprisonnement, surcharge du Parquet...), la campagne s'est révélée extrêmement dure, virant par moments sur des attaques personnelles véhémentes. Avec la particularité d'opposer deux magistrats de niveau hiérarchique différent travaillant sous le même toit du Ministère public.

Sur le fond, les analyses sur l'issue de cette bataille divergent. «Le résultat est clair, l'écart est sans discussion», salue Pierre Nicollier, président du PLR genevois. À l'entendre, le score ne doit pas être interprété comme une critique adressée au

**«La question de la sécurité n'attire peut-être pas tous les militants de gauche. Certains se sont peut-être exprimés en faveur d'un changement sans pour autant me soutenir.»**

**Pierre Bayenet**  
Candidat Ensemble à Gauche au poste de procureur général

bilan d'Olivier Jornot ou comme une demande de changement pour le futur. «En 2014, Pierre Bayenet avait obtenu 34% des voix. Si cet écart s'est réduit aujourd'hui, c'est parce qu'il avait le soutien des Verts et du Parti socialiste.» Face à cette gauche «unie», la droite ne l'était pas, puisque le MCG et Libertés et justice sociale (LJS) ont refusé de participer au ballet des consignes de vote.

Au-delà du résultat, le président du PLR note surtout le faible taux de participation et un système à repenser. «Ces élections uniques placées hors des week-ends électoraux peinent à mobiliser. Il faudra y réfléchir.»

**«Nécessité d'introspection»**

Dans le camp de ceux qui contestent l'action du procureur général, cette courte victoire est qualifiée de «camouflet» pour le sortant. «Ce résultat est nettement décevant pour le procureur général, analyse Sophie Bobillier, avocate, députée écologiste et membre de la commission judiciaire. C'est le signe qu'il ne peut pas continuer ainsi. Cette campagne a permis de parler du roulement des procureurs, des problèmes de burn-out au sein du Ministère public. Ce score montre la nécessité d'un travail d'introspection.»